

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1877.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1876 a été voté au chiffre de	fr. 45,444,670 »
Le projet de Budget proposé pour l'exercice 1877 s'élève à	45,245,520 »
	<hr/>
Il y a donc augmentation de	fr. 98,650 »
	<hr/>

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Une somme de 5,000 francs est demandée en plus à cet article, afin de pouvoir accorder à certains agents le traitement auquel ils ont droit en vertu de l'arrêté organique.

ART. 5. — *Matériel.*

L'augmentation de 6,000 francs proposée pour cet article est destinée à subvenir aux frais d'impression et de reliure des registres, bordereaux, mandats, etc., qui seront nécessaires pour l'exécution de la loi relative à la rémunération en matière de milice

ART. 9. — *Magasin général des papiers.*

Les motifs indiqués ci-dessus pour l'article 5 justifient également l'augmentation de 4,000 francs proposée pour le magasin général des papiers.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — *Traitements des directeurs et agents du Trésor.*

Une augmentation de 6,500 francs est demandée à cet article. C'est la seconde moitié du crédit de 13,000 francs jugé nécessaire pour assurer aux agents du Trésor des traitements en harmonie avec la nature et l'importance de leurs attributions. La première partie de l'augmentation a été allouée par le Budget de 1876.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Frais de bureau, etc., des directeurs et agents du Trésor.*

L'augmentation de 2,500 francs forme également la seconde moitié de la somme de 5,000 francs qu'il a été reconnu équitable d'allouer aux directeurs et agents, pour les indemniser des frais de gestion de leur emploi.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.

ART. 14. — *Service de la conservation du Cadastre.*

Les nombreuses mutations qui se produisent dans la propriété foncière, mettent le Gouvernement dans la nécessité de créer cinq emplois de géomètre. Cette augmentation des cadres est indispensable pour assurer la prompte exécution des mutations à effectuer aux matrices cadastrales, aussi bien dans l'intérêt des propriétaires que dans celui de l'Administration, qui pourra ainsi hâter la mise en recouvrement des rôles des contributions directes.

Il y aura donc à pourvoir au traitement de :

3 géomètres de 3 ^e classe à 1,700 fr.	5,100 »
2 géomètres de 4 ^e classe à 1,500	2,600 »
<hr/>	
Soit pour les 5 géomètres nouveaux fr.	7,700 »
A cette somme vient s'ajouter l'indemnité de déplacement allouée aux géomètres en service actif, soit à raison de 600 francs pour chacun des cinq titulaires.	5,000 »
<hr/>	
Total égal à l'augmentation proposée à l'article 14, ci. fr.	10,700 »
<hr/>	

ART. 15. *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Une augmentation de 10,950 francs est demandée à cet article.

Elle se subdivise comme il suit :

1 ^o Création de deux emplois de contrôleur, dont un de 5 ^e et un de 4 ^e classe, ci fr.	6,750 »
2 ^o Création de deux emplois de receveur des douanes.	4,200 »
<hr/>	
TOTAL ÉGAL. fr.	10,950 »
<hr/>	

Il a été reconnu que, dans de grands centres de population, certains contrôles de contributions directes et accises ont des circonscriptions trop étendues, et sont d'une gestion trop laborieuse, pour que les titulaires puissent s'acquitter convenablement de toutes leurs obligations.

Le Gouvernement est saisi de propositions ayant pour objet le remaniement de ces circonscriptions, et la création de deux contrôles nouveaux. Sans s'engager quant à la solution de cette question, il croit devoir demander

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le crédit de 6,750 francs, pour faire face à la dépense éventuelle que pourrait occasionner cette double création, s'il en reconnaît la nécessité.

C'est en vue de l'ouverture probable de deux nouveaux bureaux de douane sur les chemins de fer qu'une augmentation d'allocation de 4,200 francs est demandée.

ART. 17. — *Service de la douane et de la recherche maritime.*

Le service de la douane au port d'Anvers est placé sous la surveillance d'un fonctionnaire qui avait le grade d'Inspecteur des douanes. Il a paru équitable de lui accorder le grade d'Inspecteur provincial, en récompense du zèle et du dévouement qu'il déploie dans l'exercice de ses importantes et difficiles fonctions. Une somme de 1.000 francs est nécessaire pour lui accorder le traitement de son nouveau grade.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 29. — *Remises des receveurs. — Frais de perception.*

Bien que le crédit porté à cet article ne soit point limitatif, on croit devoir y proposer une augmentation de 54,000 francs, pour le mettre en rapport avec la dépense normale.

Pendant les quatre dernières années dont les résultats sont connus, la dépense s'est élevée, savoir :

En 1871	fr.	4,170,055
En 1872		4,205,657
En 1873		4,257,010
En 1874		4,255,691
		TOTAL.	fr. 4,868,595
Moyenne, ($\frac{1}{4}$)	fr.	4,217,098
Le crédit voté au Budget de 1876 étant de		4,163,000
il y a une insuffisance de	fr.	<u>54,098</u>

Il est à remarquer que les remises des comptables étant proportionnelles aux recettes, l'augmentation des premières n'est que la conséquence de celle du produit de l'impôt.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits qui ont été alloués par le Budget de 1876, et ceux qui sont proposés au Budget de 1877.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1877, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1876.

CHAPITRES	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1877.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1877.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I.	Administr. centrale	1,220,500	220,000	1,440,500	1,255,500	220,000	1,455,500	15,000	"	"	"	15,000	"
II.	— de la trésorerie, etc.	207,500	"	207,500	210,500	"	210,500	9,000	"	"	"	9,000	"
III.	— des contributions, etc.	10,827,450	108,545	11,025,975	10,937,905	90,720	11,048,625	150,475	"	107,825	"	22,650	"
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,571,895	21,000	2,592,895	2,425,445	21,450	2,446,895	55,350	"	450	"	54,000	"
V.	Pensions et secours	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	14,705,125	459,545	15,144,670	14,076,185	552,170	15,245,520	206,025	"	450	"	107,825	"
								EX PLUS : 206,025	"	EX PLUS : 107,825	"	EX PLUS : 98,650	"
													EN PLUS : 98,650

DIFFÉRENCES fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1877, est fixé à la somme de *quinze millions deux cent quarante-trois mille trois cent vingt francs* (15,245,520 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et trai- tements de disponibilité.	765,000	18,000	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000	2,000	
4	Frais de tournées.	7,000	"	
5	Matériel.	141,000	"	1,453,500
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	"	
7	Service de la monnaie	16,100	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	"	200,000	
9	Magasin général des papiers.	190,000	"	
10	Documents statistiques.	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000	"	216,500
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
15	Surveillance générale. — Traitements.	549,250	"	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	657,700	"	
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,976,400	500	
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (<i>crédit non limitatif</i>)	2,040,700	"	
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,116,550	4,500	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	24,500	2,500	
19	Suppléments de traitement	255,225	"	11,048,625
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	82,000	
21	Frais de bureau et de tournées	85,580	1,420	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	319,000	"	
23	Police douanière	5,000	"	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>).	2,000	"	
25	Matériel.	146,000	"	
À REPORTER. . . . fr.		12,407,705	510,720	12,718,425

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,407,705 »	510,720 »	12,718,425 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	470,190 »	»	
27	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
28	— — forestier	565,480 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,217,000 »	»	
50	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	2,446,895 »
31	Matériel.	55,000 »	»	
32	Dépenses du domaine	78,000 »	14,000 »	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE FONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 »	»	
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	50,000 »
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	14,011,150 »	552,170 »	15,245,320 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1877.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">61,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">141,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	61,000	»	20,000	»	60,000	»	141,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
61,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
141,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
763,000	18,000	783,000	780,000	3,000	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
141,000	»	141,000	135,000	6,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,025,500	20,000	1,045,500	1,036,500	9,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																					
8	>	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre																					
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>80,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>15,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>95,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>190,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>6,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>18,000</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	80,000	»	15,000	»	95,000	»	190,000	»	12,000	»	6,000	»	18,000	»
CHARGES																							
ordinaires.	extraordin.																						
80,000	»																						
15,000	»																						
95,000	»																						
190,000	»																						
12,000	»																						
6,000	»																						
18,000	»																						
9	{	a.	Papiers à timbrer	80,000	»																		
		b.	Papier électoral	15,000	»																		
		c.	Autres papiers de toute espèce.	95,000	»																		
			<i>Documents statistiques.</i>	190,000	»																		
10	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»																		
		b.	— de publication	6,000	»																		
				18,000	»																		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																					
		CHAPITRE II.																					
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>52</td> <td>3,000 à 8,000</td> <td>160,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>300 à 800</td> <td>9,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46,500</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52	3,000 à 8,000	160,400	»	»	300 à 800	9,600	»			46,500	»
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																					
		ordinaires.	extraordin.																				
52	3,000 à 8,000	160,400	»																				
»	300 à 800	9,600	»																				
		46,500	»																				
11	{	a.	Traitements des directeurs et agents	160,400	»																		
		b.	— des agents auxiliaires	9,600	»																		
12	»		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500	»																		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,025,500	20,000	1,045,500	1,036,500	9,000	»	
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
190,000	»	190,000	186,000	4,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,233,500	220,000	1,453,500	1,440,300	13,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				13,000		
170,000	»	170,000	163,500	6,500	»	
46,500	»	46,500	44,000	2,500	»	
216,500	»	216,500	207,500	9,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
					ordinaires	extraordin	
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max.</i> 5,500 <i>Min.</i> 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max.</i> 4,200 <i>Min.</i> 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	<i>Max.</i> 4,000 <i>Min.</i> 3,200	4,000	»
			3	1 ^{re}	3,000	15,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	<i>Max.</i> 3,100 <i>Min.</i> 2,500	39,200	»
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»
21			3 ^e	1,700	35,700	»	
25			4 ^e	1,500	32,500	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
		107	349,250	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
14	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	<i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 4,200	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres	58	1 ^{re}	2,650	153,700	»
			58	2 ^e	2,150	124,700	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres	67	4 ^e	1,500	87,100	»
		268	657,700	»	

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
349,250	»	349,250	349,250	»	»	
657,700	»	657,700	647,000	10,700	»	
1,006,950	»	1,006,950	996,280	10,700	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
					REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
15	a.	Traitements des contrôleurs	26	1 ^{re}	5,000	130,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	5,600	93,600	»
			26	4 ^e	5,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	26	»	2,150	55,900	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	50,000	»
	c.	-- des receveurs ayant les donanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	3	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	25,500	»
			5	5 ^e	3,600	18,000	»
			13	6 ^e	2,800	56,400	»
			17	7 ^e	2,100	55,700	»
	d.	— des vérificateurs.	25	1 ^{re}	5,150	72,450	»
			26	2 ^e	2,650	68,900	»
			35	3 ^e	2,100	69,500	»
		44	4 ^e	1,600	70,400	»	
e.	— des commis aux écritures.	50	1 ^{re}	2,500	69,000	»	
		50	2 ^e	1,900	57,000	»	
		34	3 ^e	1,600	54,400	»	
		55	4 ^e	1,500	45,500	»	
f.	— des commis des accises	185	1 ^{re}	1,650	505,250	»	
		185	2 ^e	1,500	240,500	»	
		95	3 ^e	1,100	104,500	»	
		95	4 ^e	1,000	95,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	65,000	500	
		995	1,976,400	500	
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,918,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes				66,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,040,700	»
						A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,006,950	»	1,006,950	996,250	10,700	»	
1,976,400	500	1,976,900	1,963,950	10,950	»	
2,040,700	»	2,040,700	2,040,700	»	»	
5,024,050	500	5,024,550	5,002,900	21,650	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre D'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
17	a.	Traitement de l'inspecteur général du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	"	9,000	9,000	"
	b.	Traitement de l'inspecteur provincial au port d'Anvers.	1	"	<i>Max. 6,500</i> <i>Min. 6,000</i>	6,500	"
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	64,600	"
			16	2 ^e	5,600	57,600	"
			18	3 ^e	5,150	56,700	"
	d.	— des lieutenants	40	"	2,150	86,000	"
	e.	— des sous-lieutenants	50	"	1,950	97,500	"
	f.	— des brigadiers	445	"	1,550	689,750	"
	g.	— des sous-brigadiers.	510	"	1,200	612,000	"
	h.	— des préposés	960	"	1,100	1,056,000	"
			960	"	1,000	960,000	"
			1048	"	900	943,200	"
	i.	— des préposés temporaires.	500	"	900	187,500	"
	j.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,200	40,800	"
50			2 ^e	1,100	55,000	"	
k.	— des mouses	4	"	"	2,800	"	
l.	Service de la masse d'habillement	"	"	"	8,600	"	
m.	Indemnités de résidence.	"	"	"	203,000	4,500	
		4632	5,416,550	4,500	
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
18	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	5,500	10,500	"
			3	2 ^e	5,100	9,500	"
			1	3 ^e	2,600	2,600	2,300
			1	4 ^e	2,100	2,100	"
			8	24,500	2,300
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGE extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,024,050	500	5,024,550	5,002,900	21,650	»	
5,116,550	4,500	5,121,050	5,120,050	1,000	»	
24,500	2,300	26,800	26,800	»	»	
10,165,100	7,300	10,172,400	10,149,750	22,650	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REDRT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires</i>		
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
21	a.	Frais de bureau	52,100	1,420
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	1,420
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	85,000	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	9,300	»
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	53,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	25,000	»
			319,000	»
			A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
10,165,100	7,300	10,172,400	10,149,750	22,650	»	
255,225	»	255,225	255,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	1,420	87,000	87,000	»	»	
319,000	»	319,000	319,000	»	»	
10,804,905	90,720	10,895,625	10,872,975	22,650	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		Report. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).																
		<i>Police douanière.</i>																
23	»	Mesures de police douanière																
24	»	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif.</i>)																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">90,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">146,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	90,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	146,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
30,000	»																	
90,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
146,000	»																	
25	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,804,905	90,720	10,895,625	10,872,975	22,650	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
146,000	»	146,000	146,000	»	»	
10,957,905	90,720	11,048,625	11,025,975	22,650	»	
AUGMENTATION. . . fr.				22,650		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.	
	a.				
		9	8,000	72,000	»
	b.				
		6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
	c.				
		12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	9	3,500 à 4,500	36,000	»
	e.	19	1,700 à 2,000	39,290	»
	f.	2	1,200 à 1,600	3,200	»
	g.	4	2,200 à 2,000	9,600	»
	h.	4	»	2,100	»
	i.	1	5,000	5,000	»
	j.	1	3,200	3,200	»
	k.	»	»	2,400	»
	l.	31	1,100 à 2,000	47,900	»
	m.	»	»	6,500	»
		128		470,190	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,450	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	15	id. 1,500	5,520	»
		<i>Canal de Muestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	id. 1,500	4,265	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
27	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	350	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur	1	id. 2,100	1,400	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	585	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,550	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	585	»
		A REPORTER.	74		67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT réglementaire. par an.	CHARGES	
					ordinaires.	extraordin.
		REPORT.	74	67,745	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,544	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	585	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaete.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,520	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	2,200 à 4,200	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	152	118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																						
			REPORT. fr.																																					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																																								
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>																																								
REPORT.																																								
<i>Bateaux à vapeur.</i>																																								
27	nn.	Délégués à la recette.																																						
<i>Extraction du minerai de fer.</i>																																								
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.																																						
<i>Palais de Liège.</i>																																								
	pp.	Concierge																																						
(suite)	qq.	Concierge surveillant																																						
<i>Palais de Tervueren.</i>																																								
	rr.	Personnel																																						
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT régie- mentaire par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>152</td> <td></td> <td>118,265</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Max. 1,500</td> <td>5,280</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>2,700</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>880</td> <td>880</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,650</td> <td>1,650</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>800 à 2,500</td> <td>»</td> <td>7,450</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>147</td> <td></td> <td>130,275</td> <td>7,450</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT régie- mentaire par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	152		118,265	»	4	Max. 1,500	5,280	»	3	»	2,700	»	1	880	880	»	4	1,650	1,650	»	6	800 à 2,500	»	7,450	»	»	1,500	»	147		130,275	7,450
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT régie- mentaire par an.	CHARGES																																						
		ordinaires.	extraordin.																																					
152		118,265	»																																					
4	Max. 1,500	5,280	»																																					
3	»	2,700	»																																					
1	880	880	»																																					
4	1,650	1,650	»																																					
6	800 à 2,500	»	7,450																																					
»	»	1,500	»																																					
147		130,275	7,450																																					
<i>Forêts. — Traitements.</i>																																								
	a.	Inspecteurs.																																						
	b.	Sous-inspecteurs																																						
	c.	Gardes généraux																																						
28	d.	Brigadiers et gardes.																																						
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.																																						
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>6</td> <td>4,800 à 6,000</td> <td>52,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>3,400 à 5,800</td> <td>14,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>56,100</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td>50 à 1,550</td> <td>254,580</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>532</td> <td></td> <td>365,480</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>			6	4,800 à 6,000	52,400	»	4	3,400 à 5,800	14,400	»	22	2,000 à 3,000	56,100	»	500	50 à 1,550	254,580	»	»	»	7,000	»	»	»	1,000	»	532		365,480	»										
6	4,800 à 6,000	52,400	»																																					
4	3,400 à 5,800	14,400	»																																					
22	2,000 à 3,000	56,100	»																																					
500	50 à 1,550	254,580	»																																					
»	»	7,000	»																																					
»	»	1,000	»																																					
532		365,480	»																																					
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)																																						
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)																																						
A REPORTER. fr.																																								

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
150,275	7,450	157,725	157,725	»	»	
565,480	»	565,480	565,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,163,000	54,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,242,945	7,450	2,250,395	2,196,395	54,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . fr.															
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																
		<i>Matériel.</i>																
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">50,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">53,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinares.	extraordin.	3,500	»	3,500	»	50,600	»	13,400	»	53,000	»
CHARGES																		
ordinares.	extraordin.																	
3,500	»																	
3,500	»																	
50,600	»																	
13,400	»																	
53,000	»																	
31		<ul style="list-style-type: none"> a. Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. b. Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. c. Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre. d. Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs 																
		<i>Dépenses du domaine.</i>																
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">21,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">43,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">78,000</td> <td style="text-align: center;">14,000</td> </tr> </tbody> </table>		21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,500	»	43,000	4,000	500	»	78,000	14,000
21,000	»																	
»	10,000																	
10,000	»																	
3,500	»																	
43,000	4,000																	
500	»																	
78,000	14,000																	
32		<ul style="list-style-type: none"> a. Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. b. — du palais de Tervueren et de ses dépendances c. Charges et contributions sur les domaines. d. Arpentage de coupes de bois e. Frais de culture et travaux d'amélioration. f. Frais de vente et autres actes. 																
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État																
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)																
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.															

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,242,945	7,450	2,250,395	2,196,395	54,000	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
78,000	14,000	92,000	92,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,425,445	21,450	2,446,895	2,392,895	54,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				54,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	538	Administration centrale
II.	540	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	542	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	552	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	562	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,233,300 »	220,000 »	1,453,300 »	1,440,500 »	13,000 »	»	
216,500 »	»	216,500 »	207,500 »	9,000 »	»	
10,987,905 »	90,720 »	11,048,625 »	11,025,973 »	22,650 »	»	
2,425,445 »	21,450 »	2,446,895 »	2,392,895 »	54,000 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
14,911,150 »	332,170 »	15,245,320 »	15,144,670 »	98,650 »	»	
AUGMENTATION. fr.				98,650 »		

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 1.

*Rapport des dépenses pour tous les services, aux recettes effectuées
en 1873.*

RECETTES.		DÉPENSES.		Rapport de LA DÉPENSE à la RECETTE.	OBSERVATIONS.
Nature.	Montant.	Désignation des services.	Montant.		
		Surveillance générale	329,944		
		Service du cadastre	586,000		
		Service des contribu- tions directes, accises et comptabilité. {	1,823,514		
		Traitements fixes . . .	1,823,514		
		Remises et indemnités.	2,021,031		
Contributions directes.	54,304,702 (1)	Service des douanes et de la recherche maritime	4,043,666	8 245 / 1000	
Douanes	21,405,757 (2)	Service des essais	36,382		
Accises	48,565,311 (2)	Suppléments de traitement	250,954		
Essai des ouvrages d'or et d'argent.	49,505	Traitements temporaires	59,761		
		Frais de bureau et de tournées . .	82,187		
		Indemnités, primes et dépenses diverses	287,724		
		Police douanière	2,027		
		Frais d'expertise en matière de douane	110		
		Matériel	155,102		
	124,181,075		10,236,472		

*Rapport des dépenses par nature de produits, aux recettes effectuées
en 1873.*

RECETTES.		DÉPENSES			Rapport de LA DÉPENSE à la RECETTE.	OBSERVATIONS.
Nature.	Montant.	spéciales.	communes.	TOTAL.		
Contributions directes.	54,304,702 (1)	909,145	1,430,578	2,339,721	4 308 / 1000	
Douanes et accises . . .	69,827,068 (2)	6,019,577	1,859,492	7,859,069	11 233 / 1000	
Essais des ouvrages d'or, et d'argent.	49,505	36,382	1,500	37,682	76 426 / 1000	
	124,181,075	6,965,102	3,271,370	10,236,472	8 245 / 1000	

(1) Y compris les centimes additionnels au profit des provinces et des communes.

(2) Y compris la part du fonds communal.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

VENTILATION DES DÉPENSES.

DÉPENSES SPÉCIALES.

1° *Service des contributions directes.*

Conservation du cadastre	586,090	»
Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes	66,060	»
— aux receveurs pour copies des rôles des contributions directes	56,258	»
— aux experts de la contribution personnelle	80,577	»
— aux répartiteurs pour les patentes	25,698	»
— aux porteurs de contraintes	48,500	»
— pour transcriptions de mutations cadastrales	47,960	»
	<u>909,145</u>	»

2° *Service des douanes et des accises.*

Traitement de l'inspecteur général des douanes sur les chemins de fer	8,585	»
— de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	5,291	»
— des contrôleurs des douanes	167,600	»
— des lieutenants	85,496	»
— des sous-lieutenants	100,800	»
— des brigadiers	657,228	»
— des sous-brigadiers	570,181	»
— des préposés	2,585,470	»
— des préposés temporaires	206,740	»
— des matelots	67,050	»
— des mousles	2,350	»
— des vérificateurs	245,080	»
— des commis aux écritures	196,475	»
— des commis des accises	676,975	»
— des sous-contrôleurs	55,997	»
Indemnités de résidence	256,746	»
— aux commis ambulants du service des accises	50,720	»
Masse d'habillement	8,700	»
Frais d'escorte de la douane	22,765	»
Police douanière	2,027	»
Frais d'expertise en matière de douane	110	»

A REPORTER. . . fr. 5,026,564 »

REPORT. . . . fr. 5,026,564 »

Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes des distilleries et brasseries clandestines	461	»
Loyer, ameublement, entretien des locaux, etc.	91,150	»
Construction et acquisition de bâtiments, etc.	1,622	»
	<u>6,019,577</u>	»

3° *Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.*

Traitements des essayeurs	56,582	»
-------------------------------------	--------	---

DÉPENSES COMMUNES

A RÉPARTIR ENTRE LES DIVERS SERVICES D'APRÈS L'ENSEMBLE DES RECETTES.

Surveillance générale	529,944	»
Traitements des contrôleurs des contributions directes, accises et comptabilité	403,114	»
Traitements fixes des receveurs	105,525	»
Remises proportionnelles et indemnités	1,898,712	»
Suppléments de traitement	250,954	»
Traitements temporaires	59,761	»
Frais de bureau et de tournée	82,187	»
Salaire des expéditionnaires des directions	25,997	»
Frais de déplacement des employés	7,045	»
Impressions, registres, papiers	56,540	»
Ports de lettres, transport de matériel	4,011	»
	<u>5,271,570</u>	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 2.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1875,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	AGE.	
1	4451	20 mars 1875	Receveur des contributions . . .	29	70	Marié . . .	2	11 9	Age avancé .
2	4452	Id.	Brigadier des douanes . . .	22	62	Célibataire .	"	"	Infirmités .
3	4453	Id.	Garde magasin contrôleur du timbre.	20	67	Marié . . .	"	"	Age avancé .
4	4454	Id.	Contrôleur des douanes . . .	19	65	Id. . . .	5	8 7 5 4 3	Id. . . .
5	4455	Id.	Receveur des contributions . . .	18	57	Veuf. . . .	"	"	Infirmités .
6	4456	Id.	Id.	19	67	Marié . . .	"	"	Age avancé .
7	4457	26 mars 1875	Id.	26	75	Veuf. . . .	"	"	Id. . . .
8	4458	Id.	Brigadier des douanes . . .	21	60	Id. . . .	1	14	Id. . . .
9	4459	20 mars 1875	Sous-brigadier des douanes . . .	29	65	Marié . . .	"	"	Id. . . .
10	4460	26 mars 1875	Id.	25	65	Id. . . .	1	17	Id. . . .
11	4461	20 mars 1875	Id.	19	62	Id. . . .	5	16 10 6	Infirmités .
12	4462	Id.	Id.	19	65	Id. . . .	1	15	Id. . . .
13	4463	Id.	Id.	18	59	Veuf. . . .	1	16	Id. . . .
14	4464	Id.	Préposé des douanes	19	63	Marié . . .	4	17 15 13 11	Id. . . .
15	4465	Id.	Id.	27	59	Veuf. . . .	1	16	Id. . . .
16	4466	Id.	Id.	19	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
17	4467	Id.	Id.	20	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
18	4468	26 mai 1875 .	Id.	19	59	Marié . . .	"	"	Id. . . .
19	4469	20 mars 1875	Id.	20	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
20	4470	Id.	Receveur des contributions . . .	25	66	Id. . . .	"	"	Age avancé .
21	4471	Id.	Brigadier des douanes . . .	21	59	Id. . . .	1	16	Infirmités .
22	4472	Id.	Préposé des douanes	22	51	Célibataire .	"	"	Id. . . .
23	4473	Id.	Brigadier des douanes . . .	26	68	Marié . . .	"	"	Age avancé .
24	4474	26 mai 1875 .	Id.	20	60	Id. . . .	1	4	Infirmités .
25	4475	20 mars 1875	Id.	19	57	Id. . . .	1	15	Id. . . .
26	4476	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	19	58	Id. . . .	1	11	Id. . . .
27	4477	Id.	Préposé des douanes	25	61	Id. . . .	"	"	Id. . . .
28	4478	Id.	Id.	18	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
29	4479	Id.	Id.	19	57	Id. . . .	"	"	Id. . . .
30	4480	26 mars 1875	Brigadier forestier	28	65	Célibataire .	"	"	Age avancé .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASIS DES PENSIONS.				MONIANT des pensions	DATE de l'entrée en jouissance des pensions	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1845, exceptionnel- lement appliqués.	Observations
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SEDENTAIRES	MILITAIRES	TOTAL				
Francs	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans. Mois Jours	Francs			
1,702	14 4 "	27 1 "	"	41 5 "	1,154	1 ^{er} janv. 1875.	13	Maximum.
1,400	59 4 "	"	"	59 4 "	955	Id	15	Id
5,700	"	47 2 "	"	47 2 "	2,466	1 ^{er} fév 1875.	15	Id.
5,000	56 5 6	"	9 1 25	45 5 "	2,000	Id	15	Id
6,618	"	59 2 "	"	59 2 "	5,500	Id.	15	Id.
5,108	"	48 6 "	"	48 6 "	5,405	1 ^{er} mars 1875	15	Id
4,057	"	46 2 "	"	46 2 "	2,704	Id	15	Id
1,400	41 8 "	"	5 "	44 8 "	955	1 ^{er} avril 1875.	15	Id
1,100	55 6 "	"	"	55 6 "	710	1 ^{er} mars 1875.	"	
1,100	40 7 "	"	"	40 7 "	755	Id	15	Id.
1,100	45 5 "	"	"	45 5 "	755	Id	59 et 15	Id
1,100	54 5 21	"	9 4 9	45 8 "	755	Id.	15	Id
1,100	51 6 "	"	7 9 "	59 5 "	755	Id	59 et 15	Id
1,000	51 " 29	"	7 7 1	58 8 "	666	Id	15	Id
1,000	51 6 "	"	"	51 6 "	572	Id	"	
945	14 5 "	"	10 4 "	24 9 "	597	Id.	"	
1,000	51 9 "	"	9 " "	40 6 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 8 "	"	7 9 "	58 5 "	666	Id	15	Id.
1,000	51 11 27	"	6 11 3	58 11 "	666	Id	15	Id.
2,000	22 6 "	10 2 "	10 2 "	42 10 "	1,535	Id.	15	Id.
1,400	57 10 "	"	"	57 10 "	955	Id.	15	Id
955	15 7 "	"	10 5 "	24 " "	579	Id.	"	
1,400	41 4 "	"	"	41 4 "	955	Id	15	Id.
1,400	40 5 "	"	"	40 5 "	955	Id.	15	Id
1,400	51 2 "	"	7 7 "	58 9 "	955	Id	15	Id
1,095	51 2 26	"	7 9 4	59 " "	728	Id	15	Id.
1,000	58 11 "	"	"	58 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 2 20	"	9 5 10	44 6 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 2 "	"	7 10 "	58 " "	666	Id.	15	Id.
750	57 1 "	"	"	57 1 "	500	1 ^{er} avril 1875.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	AGE.	
31	4481	15 juillet 1875 .	Timbreur	19	65	Marié .	"	"	Age avancé . .
32	4482	26 mai 1875. .	Chef de bureau au Ministère. . . .	22	65	Id. . .	"	"	Infirmités . .
33	4483	Id.	Receveur des contributions	19	68	Id. . .	"	"	Age avancé . .
34	4484	Id.	Commis aux écritures.	41	71	Veuf. . . .	"	"	Id. . . .
35	4485	Id.	Préposé des douanes	26	65	Marié	"	"	Id. . . .
36	4486	Id.	Id.	22	60	Id. . . .	1	6	Infirmités . .
37	4487	Id.	Garde forestier	39	49	Id. . . .	2	15 12	Id. . . .
38	4488	15 juillet 1875 .	Conservateur des hypothèques. . .	22	70	Id. . . .	"	"	Age avancé . .
39	4489	14 octobre 1875.	Id.	21	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
40	4490	26 mai 1875. .	Timbreur.	19	67	Veuf. . . .	"	"	Id. . . .
41	4491	Id.	Sous-directeur au Ministère	26	57	Marié	"	"	Infirmités . .
42	4492	Id.	Receveur des contributions	22	67	Célibataire .	"	"	Age avancé . .
43	4493	15 juillet 1875 .	Id.	22	66	Marié	"	"	Id. . . .
44	4494	26 mai 1875. .	Commis des accises.	31	63	Id. . . .	"	"	Infirmités . .
45	4495	15 juillet 1875 .	Brigadier des douanes.	19	59	Célibataire .	"	"	Id. . . .
46	4496	Id.	Préposés des douanes.	25	41	Id. . . .	"	"	Id. . . .
47	4497	Id.	Géomètre du cadastre en disponi- bilité.	35	65	Id. . . .	"	"	Age avancé . .
48	4498	Id.	Lieutenant des douanes.	19	59	Marié	5	12 9 7 2 1	Infirmités . .
49	4599	Id.	Id.	19	66	Id. . . .	4	16 15 13 5	Age avancé . .
50	4500	Id.	Id.	18	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
51	4501	Id.	Sous-lieutenant des douanes. . . .	34	66	Id. . . .	"	"	Id. . . .
52	4502	Id.	Id.	24	67	Id. . . .	"	"	Id. . . .
53	4503	Id.	Brigadier des douanes	19	66	Id. . . .	"	"	Id. . . .
54	4504	Id.	Id.	27	69	Id. . . .	"	"	Id. . . .
55	4505	Id.	Id.	23	66	Id. . . .	"	"	Id. . . .
56	4506	Id.	Id.	22	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
57	4507	Id.	Id.	22	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
58	4508	Id.	Id.	29	69	Id. . . .	"	"	Id. . . .
59	4509	Id.	Id.	21	59	Veuf. . . .	3	16 12 9	Infirmités . .
60	4510	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	62	Marié	"	"	Id. . . .
61	4511	Id.	Id.	18	59	Id. . . .	2	6 4	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.	
TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES								
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.					
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.				
1,500	"	27	"	9 6	56 6	842	1 ^{er} avril 1875.	"	
4,745	6 8	34 9	"	"	41 5	3,111	Id.	"	
6,372	"	38 4	"	(*) 12 9	51 1	3,500	Id.	15 loi du 27 mai 1856.	Maximum (*) 4 campagnes.
1,800	9 6	20 6	"	"	30	878	Id.	"	
1,000	38 11	"	"	"	38 11	666	Id.	13	Maximum.
1,000	30 10	"	"	7 3	38 1	666	Id.	13	Id.
250	10 1	"	"	"	10 1	125	Id.	14	Minimum.
10,548	"	47 1	"	"	47 1	3,500	1 ^{er} mai 1875.	13	Maximum.
12,597	"	44 10	"	"	44 10	3,500	Id.	15	Id.
1,500	"	23 1	"	10 3	42 4	976	Id.	"	
4,946	"	30 11	"	"	30 11	2,552	Id.	"	
6,042	"	44 4	"	"	44 4	3,500	Id.	15	Id.
2,000	32 7	11 7	"	"	44 2	1,555	1 ^{er} juin 1875.	13	Id.
1,500	31 10	"	"	"	31 10	868	Id.	"	
1,345	31 9	"	"	7 9	30 6	896	Id.	13	Id.
928	15 8	"	"	"	15 8	264	Id.	"	
2,600	"	30 2	"	"	30 2	1,206	Id.	"	
2,238	35 5	"	"	5 6	40 11	1,492	Id.	15	Id.
2,000	32 6	"	"	10 4	42 10	1,555	Id.	13	Id.
2,000	37 10	"	"	9 3	47 1	1,555	Id.	15	Id.
1,800	31 8	"	"	"	31 8	1,036	Id.	"	
1,800	42 11	"	"	"	42 11	1,200	Id.	15	Id.
1,555	38	"	"	9	47	905	Id.	15	Id.
1,400	42 5	"	"	"	42 5	955	Id.	13	Id.
1,370	34 1	"	"	5	59 1	913	Id.	13	Id.
1,400	42 7	"	"	"	42 7	955	Id.	13	Id.
1,400	42 9	"	"	"	42 9	955	Id.	15	Id.
1,400	40 8	"	"	"	40 8	955	Id.	13	Id.
1,400	37 11	"	"	"	37 11	955	Id.	13	Id.
1,100	35 11 15	"	"	7 10 15	41 10	755	Id.	13	Id.
1,100	32 7	"	"	7 10	40 5	755	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGES DES TITULAIRES		Sous-als CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME	AGE	
62	4512	15 juillet 1875 .	Sous-brigadier des douanes	26	58	Célibataire	•	•	Infirmités
63	4513	Id.	Id.	21	60	Id.	•	•	Id.
64	4514	Id.	Id.	20	65	Marié	1	16	Age avancé
65	4515	Id.	Id.	19	65	Id.	•	•	Id.
66	4516	Id.	Préposé des douanes	19	66	Id.	•	•	Id.
67	4517	Id.	Id.	18	66	Id.	•	•	Id.
68	4518	Id.	Id.	18	65	Id.	•	•	Id.
69	4519	Id.	Id.	22	66	Id.	•	•	Id.
70	4520	Id.	Id.	19	65	Id.	•	•	Id.
71	4521	Id.	Id.	19	68	Id.	1	15	Id.
72	4522	Id.	Id.	25	66	Id.	1	17	Id.
73	4523	Id.	Id.	25	65	Id.	•	•	Id.
74	4524	Id.	Id.	19	60	Id.	•	•	Infirmités
75	4525	Id.	Vérificateur des douanes	22	65	Id.	•	•	Age avancé
76	4526	Id.	Commis aux écritures	21	65	Id.	•	•	Id.
77	4527	Id.	Commis des accises	20	68	Id.	3	15 15 11	Id.
78	4528	Id.	Préposé des douanes	19	66	Id.	•	•	Id.
79	4529	Id.	Id.	19	65	Id.	7	17 12 10 6 4 1 1	Id.
80	4530	Id.	Garde forestier	59	69	Id.	•	•	Id.
81	4531	Id.	Id.	20	68	Veuf	•	•	Id.
82	4532	Id.	Vérificateur des douanes	27	65	Marié	2	16 12	Id.
83	4533	14 octobre 1875 .	Receveur des accises	18	70	Id.	•	•	Id.
84	4534	15 juillet 1875 .	Receveur des douanes	22	66	Id.	2	8 7	Id.
85	4535	14 octobre 1875 .	Garde forestier	28	41	Id.	2	6 2	Infirmités
86	4536	Id.	Receveur des contributions	52	58	Célibataire	•	•	Id.
87	4537	31 décemb. 1875 .	Conservateur des hypothèques	22	66	Marié	•	•	Age avancé
88	4538	14 octobre 1875 .	Commis des accises	40	70	Id.	•	•	Id.
89	4539	Id.	Vérificateur des douanes	20	65	Id.	•	•	Id.
90	4540	Id.	Sous-lieutenant des douanes	21	64	Id.	1	15	Infirmités
91	4541	Id.	Brigadier des douanes	23	55	Id.	•	•	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel lement appliqués	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SEDENTAIRES	MILITAIRES	TOTAL				
Francs	Ans. Mois Jours.	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Francs			
1,100	31 9 "	"	"	31 9 "	655	1 ^{er} juin 1875.	"	
1,100	34 8 26	"	4 5 4	30 " "	755	Id.	15	Maximum.
1,100	32 10 15	"	11 1 15	44 " "	755	Id.	15	Id.
1,100	35 9 18	"	10 1 12	45 11 "	755	Id.	15	Id.
1,000	35 5 "	"	10 3 "	45 8 "	666	Id.	15	Id.
1,000	36 6 7	"	10 10 25	47 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	37 5 16	"	9 7 14	47 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	35 5 "	"	6 5 "	41 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	29 10 22	"	6 4 8	56 5 "	641	Id.	"	
1,000	37 " "	"	9 9 "	46 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	42 6 "	"	"	42 6 "	666	Id.	15	Id.
1,000	42 5 "	"	"	42 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	31 11 "	"	7 9 "	39 8 "	666	Id.	15	Id.
3,000	"	42 5 "	"	42 5 "	1,950	Id.	"	
2,200	24 2 "	16 2 "	"	40 4 "	1,466	Id.	15	Id.
1,500	31 4 24	"	7 1 6	38 6 "	1,000	Id.	15	Id.
1,000	38 4 "	"	8 9 "	47 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	35 " "	"	10 5 "	45 5 "	666	Id.	15	Id.
575	30 3 "	"	"	30 3 "	516	Id.	"	
500	39 9 "	"	"	39 9 "	555	1 ^{er} juillet 1875	15	Id.
2,566	21 1 "	14 " "	"	37 1 "	1,502	Id.	"	
6,750	8 2 "	43 7 "	"	51 9 "	5,500	Id.	15	Id.
6,000	33 8 "	10 3 "	"	45 11 "	5,500	Id.	15	Id.
500	12 3 "	"	"	12 3 "	150	1 ^{er} août 1875.	14	Minimum
2,000	"	24 11 "	"	24 11 "	766	Id.	"	
8,567	"	44 1 "	"	44 1 "	5,500	1 ^{er} sept. 1875.	15	Maximum.
1,015	30 2 "	"	"	30 2 "	555	Id.	"	
2,520	22 4 "	8 3 "	15 7 "	44 2 "	1,680	Id.	15	Id.
1,820	42 11 "	"	"	42 11 "	1,215	Id.	15	Id.
1,420	31 11 "	"	"	31 11 "	824	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensionnés.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants Agés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS- AGE	AGE	
92	4542	18 octobre 1875.	Brigadier des douanes	21	58	Marié	0	0	Infirmités
93	4545	Id	Id.	18	58	Id.	0	0	Id.
94	4544	Id.	Id.	21	63	Id.	0	0	Age avancé.
95	4545	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	61	Id.	0	0	Infirmités
96	4546	Id.	Id.	20	60	Id.	0	0	Id.
97	4547	Id.	Id.	19	47	Célibataire	0	0	Accident
98	4548	Id.	Préposé des douanes	23	56	Marié	1	17	Infirmités
99	4549	Id.	Id.	19	64	Id.	2	16 15	Id.
100	4550	Id.	Id.	25	56	Id.	0	0	Id. et accident.
101	4551	Id.	Id.	20	64	Id.	1	13	Infirmités
102	4552	Id.	Id.	24	60	Id.	0	0	Id.
103	4553	Id.	Id.	21	64	Id.	1	16	Id.
104	4554	Id.	Id.	19	62	Id.	0	0	Id.
105	4555	Id.	Id.	21	63	Id.	2	15 12	Age avancé.
106	4556	Id.	Receveur des contributions	55	65	Célibataire	0	0	Id.
107	4557	Id.	Id.	20	66	Veuf	0	0	Id.
108	4558	Id.	Lieutenant des douanes	21	56	Marié	0	0	Infirmités
109	4559	14 octobre 1875.	Matelot des douanes	21	57	Id.	1	11	Id.
110	4560	Id.	Préposé des douanes	19	55	Id.	4	7 5 3 1	Id.
111	4561	Id.	Lieutenant des douanes	20	65	Id.	0	0	Age avancé.
112	4562	Id.	Sous-brigadier des douanes	55	61	Id.	0	0	Infirmités
113	4563	Id.	Préposé des douanes	20	65	Id.	0	0	Age avancé.
114	4564	Id.	Receveur des contributions	25	60	Célibataire	0	0	Infirmités
115	4565	Id.	Id.	19	69	Marié	0	0	Age avancé.
116	4566	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Id.	0	0	Id.
117	4567	31 déc. 1875	Garde forestier	62	80	Veuf	0	0	Infirmités
118	4568	Id.	Id.	56	73	Marié	0	0	Age avancé.
119	4569	Id.	Id.	20	65	Célibataire	0	0	Id.
120	4570	Id.	Contrôleur des contributions	21	55	Marié	0	0	Infirmités
121	4571	Id.	Id.	21	72	Id.	0	0	Age avancé.
122	4572	14 octobre 1875	Préposé des douanes	18	65	Id.	0	0	Id.
123	4573	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
125	4575	31 déc. 1875.	Receveur des droits de navigation.	26	66	Célibataire	0	0	Id.
124	4574	Id.	Receveur des droits de succession.	25	71	Marié	0	0	Id.
125	4575	Id.	Directeur des contributions	24	71	Veuf	0	0	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,345	37 4 »	»	»	37 4 »	896	1 ^{er} sept. 1875.	15	Maximum.
1,420	51 10 27	»	7 9 3	59 8 »	946	Id.	13 et 59	Id.
1,420	43 4 »	»	»	43 4 »	946	Id.	13	Id.
1,113	36 5 »	»	»	36 5 »	736	Id.	»	
1,115	40 5 »	»	»	40 5 »	742	Id.	13	Id.
1,200	24 5 »	»	»	24 5 »	638	Id.	5 et 9	Accident.
1,013	52 9 »	»	»	52 9 »	603	Id.	»	
1,013	34 11 »	»	9 3 »	44 2 »	675	Id.	13	Maximum.
1,100	31 1 »	»	»	31 1 »	710	Id.	5 et 9	Accident.
950	14 2 »	»	8 1 »	22 3 »	365	Id.	»	
1,013	36 1 »	»	»	36 1 »	664	Id.	»	
1,013	35 1 21	»	7 6 9	42 8 »	675	Id.	13	Maximum.
1,013	27 5 »	»	7 9 »	35 2 »	625	Id.	»	
1,013	32 9 18	»	8 5 12	41 5 »	675	Id.	13	Id.
2,764	»	32 4 »	»	32 4 »	1,374	Id.	»	
3,948	»	45 11 »	»	45 11 »	2,632	Id.	13	Id.
2,020	35 » »	»	»	35 » »	1,285	Id.	»	
1,113	28 9 »	»	8 » »	36 9 »	718	Id.	»	
1,013	25 2 »	»	7 10 »	33 » »	585	Id.	»	
2,020	43 3 »	»	» 11 »	44 2 »	1,346	Id.	13	Id.
1,113	28 » »	»	»	28 » »	566	Id.	»	
1,013	30 3 26	»	2 » 4	41 4 »	675	Id.	13	Id.
2,524	»	35 2 »	»	35 2 »	1,257	Id.	»	
4,050	»	50 » »	»	50 » »	2,700	Id.	13	Id.
1,390	35 6 23	»	10 7 7	46 2 »	926	Id.	13	Id.
152	17 1 »	»	»	17 1 »	76	Id.	14	Minimum.
609	37 4 »	»	»	57 4 »	406	1 ^{er} oct. 1875.	13	Maximum.
50	34 3 »	»	8 8 »	42 11 »	33	Id.	15	Id.
3,240	23 5 »	8 9 »	»	32 2 »	1,815	Id.	»	
3,000	»	31 2 »	»	31 2 »	3,333	Id.	13	Id.
1,013	39 1 »	»	7 3 »	46 4 »	676	Id.	13	Id.
3,375	»	40 6 »	»	40 6 »	2,102	1 ^{er} nov. 1875.	»	
6,980	»	45 9 »	»	45 9 »	3,500	Id.	13	Id.
8,000	12 7 »	55 1 »	»	47 8 »	5,000	1 ^{er} déc. 1875.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	De registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		FORME.	AGE.	
126	4576	31 décembre 1875.	Receveur des accises en disponibilité.	Ans. 21	Ans. 65	Célibataire .	•	•	Age avancé. .
127	4577	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Marie . . .	•	•	Id. . .
128	4578	Id.	Id.	19	64	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
129	4579	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	18	65	Marié . . .	•	•	Id. . .
130	4580	Id.	Préposé des douanes	18	62	Id.	•	•	Id. . .
131	4581	Id.	Id.	18	60	Id.	•	•	Id. . .
132	4582	Id.	Id.	21	65	Id.	•	•	Age avancé. .
133	4585	Id.	Id.	22	67	Id.	•	•	Id. . .
134	4584	Id.	Timbreur.	35	77	Veuf	•	•	Id. . .
135	4585	Id.	Préposé des douanes	21	40	Célibataire .	•	•	Infirmités . .
136	4586	Id.	Matelot des douanes	24	65	Marié . . .	•	•	Age avancé. .
137	4587	Id.	Id.	31	66	Veuf	2	17 14	Id. . .
138	4588	Id.	Préposé des douanes	20	65	Marié . . .	•	•	Id. . .
139	4589	Id.	Id.	30	67	Veuf	•	•	Id. . .
140	4590	Id.	Id.	19	65	Marié . . .	4	17 14 11 8	Id. . .
141	4591	Id.	Id.	21	66	Veuf	•	•	Id. . .
142	4592	Id.	Sous-inspecteur des forêts. . . .	35	52	Célibataire .	•	•	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
6,750	7 10 "	36 4 "	"	44 2 "	5,500	1 ^{er} déc. 1875.	15	Maximum
1,427	52 " "	"	12 2 "	44 2 "	951	Id.	15 et 59	Id.
1,427	56 1 2	"	6 10 28	45 " "	951	Id.	15	Id.
1,118	52 5 "	"	8 1 "	40 4 "	745	Id.	15 et 59	Id.
1,018	53 4 "	"	7 10 "	41 2 "	678	Id.	15 et 59	Id.
1,018	51 9 "	"	7 9 "	30 6 "	678	Id.	15 et 59	Id.
1,018	58 5 17	"	" 11 15	59 5 "	678	Id.	15	Id.
1,018	50 6 "	"	5 7 "	45 1 "	678	Id.	15	Id.
1,527	"	59 4 "	"	59 4 "	924	Id.	"	
851	"	17 5 "	"	17 5 "	258	Id.	"	
1,118	40 11 "	"	"	40 11 "	745	Id.	15	Id.
1,118	55 8 "	"	"	55 8 "	725	Id.	"	
1,018	56 7 "	"	8 2 "	44 9 "	678	Id.	15	Id.
1,018	57 4 "	"	"	57 4 "	678	Id.	15	Id.
1,018	52 2 29	"	10 5 1	42 6 "	678	Id.	15	Id.
1,018	57 4 "	"	7 9 "	45 1 "	678	Id.	15	Id.
3,245	"	10 5 "	"	19 5 "	968	Id.	"	
TOTAL. . . .fr.					164,052			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1875.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	54	76	1 novemb. 1852.	31 déc. 1874.	22 2	Décès.	645	•
2	55	77	1 janvier 1855.	Id.	22 •	Id.	276	•
3	66	71	1 octobre 1869.	Id.	5 5	Id.	1,824	Veuve.
4	47	69	1 novemb. 1862.	30 nov. 1874.	22 1	Id.	374	•
5	55	65	1 février 1865.	Id.	9 10	Id.	504	•
6	59	85	1 mars 1849.	31 déc. 1874.	25 10	Id.	1,094	•
7	62	72	1 février 1865.	31 octob. 1874.	9 9	Id.	610	Veuve.
8	65	70	1 mars 1870.	31 déc. 1874.	4 10	Id.	1,704	•
9	65	68	1 mars 1870.	Id.	4 10	Id.	800	•
10	59	62	1 décemb. 1871.	30 nov. 1874.	3 •	Id.	666	•
11	61	72	1 mars 1864.	31 déc. 1874.	10 10	Id.	522	Veuve.
12	66	77	1 mai 1864.	30 nov. 1874.	10 7	Id.	614	Id.
13	68	80	1 février 1865.	31 octob. 1874.	11 9	Id.	355	Id.
14	54	80	1 mars 1849.	31 déc. 1874.	25 10	Id.	1,382	•
15	65	73	1 mai 1867.	Id.	7 8	Id.	654	Veuve.
16	68	79	1 janvier 1864.	Id.	11 •	Id.	2,102	•
17	65	77	1 octobre 1862.	28 février 1875.	12 5	Id.	755	•
18	72	78	1 juin 1869.	31 janvier 1875.	5 8	Id.	2,000	•
19	65	68	1 septemb. 1871.	Id.	5 5	Id.	1,442	Veuve.
20	61	90	1 octobre 1845.	Id.	29 4	Id.	5,248	•
21	64	65	1 septemb. 1874.	28 février 1875.	0 6	Id.	955	Veuve.
22	61	85	1 février 1855.	31 déc. 1874.	21 11	Id.	575	•
23	48	74	1 janvier 1849.	30 nov. 1874.	25 11	Id.	175	Veuve.
24	51	69	1 décemb. 1856.	31 janvier 1875.	18 2	Id.	409	Id.
25	70	74	1 décemb. 1870.	30 nov. 1874.	4 •	Id.	1,399	Id.
26	60	64	1 juin 1871.	31 janvier 1875.	5 8	Id.	666	•
27	65	75	1 mars 1865.	Id.	9 11	Id.	844	Veuve.
28	66	80	1 février 1861.	31 juillet 1874.	13 6	Id.	2,555	•
29	65	69	1 septemb. 1870.	31 octob. 1874.	4 2	Id.	266	Veuve.
30	40	71	1 juillet 1855.	28 février 1875.	21 8	Id.	416	Id.
31	64	65	1 décemb. 1873.	30 sept. 1874.	0 10	Id.	955	Id.
32	55	55	1 décemb. 1874.	31 janvier 1875.	0 2	Id.	477	Id.
33	62	70	1 juillet 1867.	31 mars 1875.	7 9	Id.	1,474	•
34	45	46	1 septemb. 1874.	28 février 1875	0 6	Id.	250	•

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

NOMBRE D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
55	59	64	1 juin 1870.	31 janv. 1875.	4 8	Décès.	486	Veuve.
56	42	55	1 janvier 1864.	31 mars 1875.	11 5	Id.	265	»
57	62	66	1 juin 1871.	31 janv. 1875.	5 8	Id.	955	Veuve.
58	67	73	1 mars 1869.	31 mars 1875.	6 1	Id.	1,886	»
59	60	75	1 déc. 1861.	28 fév. 1875.	15 5	Id.	998	Veuve.
40	59	68	1 juillet 1866.	Id.	8 8	Id.	2,850	»
41	70	73	1 janvier 1872.	Id.	3 2	Id.	5,500	»
42	66	74	1 nov. 1866.	31 mars 1875.	8 5	Id.	258	Veuve.
43	62	68	1 juin 1869.	Id.	5 10	Id.	665	»
44	52	79	1 juin 1848.	Id.	26 10	Id.	654	»
45	62	67	1 mars 1870.	30 sept. 1874.	4 7	Id.	666	Veuve
46	52	69	1 juillet 1858.	31 janv. 1875.	16 7	Id.	455	»
47	60	76	1 juin 1859.	28 fév. 1875.	15 9	Id.	779	»
48	61	64	1 juin 1871.	31 oct. 1874.	3 5	Id.	666	»
49	66	78	1 janvier 1865.	31 mars 1875.	12 3	Id.	5,555	Veuve.
50	63	72	1 janvier 1866.	30 avril 1875.	9 4	Id.	1,100	»
51	59	79	1 février 1855.	Id.	20 3	Id.	625	Veuve.
52	57	76	1 avril 1856.	31 mars 1875.	19 »	Id.	585	»
53	58	61	1 mars 1872.	30 avril 1875.	3 2	Id.	666	Veuve
54	41	57	1 mars 1859.	28 fév. 1875.	16 »	Id.	255	»
55	66	68	1 octobre 1862.	31 janv. 1875.	2 4	Id.	670	»
56	67	95	1 février 1849.	31 oct. 1874.	25 9	Id.	1,562	»
57	54	71	1 juillet 1858	31 mai 1875.	16 11	Id.	589	Veuve.
58	57	76	1 juin 1856.	31 mars 1875.	18 10	Id.	621	»
59	65	77	1 janvier 1865.	Id.	12 3	Id.	1,800	»
60	62	78	1 août 1859.	30 avril 1875.	15 9	Id.	1,295	Veuve.
61	45	68	1 déc. 1851.	30 juin 1874.	22 8	Id.	248	»
62	69	79	1 janvier 1865.	31 janv. 1875.	10 1	Id.	527	»
63	59	73	1 mars 1861.	31 mars 1875.	14 1	Id.	788	Veuve
64	59	61	1 sept. 1873.	31 mai 1875.	1 9	Id.	955	»
65	66	85	1 juillet 1858.	31 juillet 1875.	17 1	Id.	755	Veuve.
66	68	82	1 mai 1861.	30 juin 1875.	14 2	Id.	400	Id.
67	60	82	1 juillet 1853.	31 mai 1875.	21 11	Id.	760	Id.
68	58	52	1 mars 1861.	Id.	14 5	Id.	556	Orphelins.
69	57	64	1 juin 1868.	Id.	7 »	Id.	1,258	Veuve.
70	57	58	1 sept. 1874.	30 juin 1875.	0 10	Id.	922	Id.
71	65	65	1 juin 1875.	31 juillet 1875.	0 2	Id.	1,466	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES				DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.		à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.					
	ans.	ans.			ans.	mois.				
72	60	75	1 juin	1862.	50 juin	1875.	15 1	Décès.	2,014	"
75	61	75	1 janvier	1864	51 juillet	1875.	11 7	Id.	676	Orphelins.
74	64	65	1 déc.	1874.	50 juin	1875.	0 7	Id.	1,770	Veuve.
75	42	72	1 mars	1845.	50 avril	1875.	30 2	Id.	555	"
76	60	80	1 juin	1855.	51 mai	1875.	20 "	Id.	704	Veuve.
77	55	76	1 sept.	1854.	Id.		20 9	Id.	590	"
78	55	60	1 mars	1859.	50 juin	1875.	16 4	Id.	997	"
70	54	60	1 sept.	1860.	Id.		14 10	Id.	585	Veuve.
80	65	60	1 sept.	1871.	31 mai	1875.	5 9	Id.	953	Id.
81	68	70	1 déc.	1864.	Id.		10 6	Id.	853	Id.
82	62	81	1 mars	1856.	50 juin	1875.	19 4	Id.	400	"
85	68	77	1 juin	1866.	Id.		9 1	Id.	1,555	"
84	59	70	1 juillet	1858	51 mai	1875.	16 11	Id.	589	"
85	65	74	1 juillet	1866.	Id.		8 11	Id.	710	Veuve.
86	49	61	1 sept.	1865.	50 avril	1875.	11 8	Id.	591	"
87	62	75	1 janvier	1864.	51 mai	1875.	11 5	Id.	597	Veuve.
88	65	68	1 mars	1870	50 juin	1875.	5 4	Id.	595	"
89	66	82	1 février	1860.	51 juillet	1875.	15 6	Id.	5,000	"
90	58	65	1 sept.	1870.	50 avril	1875.	4 8	Id.	955	Veuve.
91	58	60	1 sept.	1875.	50 juin	1875.	1 10	Id.	615	"
92	48	62	1 janvier	1861.	50 avril	1875.	14 4	Id.	420	"
95	67	75	1 janvier	1868.	51 juillet	1875.	7 7	Id.	1,515	"
94	59	59	1 nov.	1874.	51 mars	1875.	0 5	Id.	525	Veuve.
95	64	76	1 juin	1865	51 juillet	1875.	12 2	Id.	1,990	"
96	58	72	1 mars	1861.	50 avril	1875.	14 2	Id.	584	"
97	45	65	1 février	1855.	51 janv.	1875.	20 "	Id.	506	"
98	68	86	1 mars	1857.	51 mai	1875	18 5	Id.	1,507	"
99	60	77	1 juillet	1858.	50 juin	1875.	17 "	Id.	422	"
100	65	67	1 mars	1875.	28 fév.	1875.	2 "	Id.	1,466	Veuve.
101	69	70	1 juin	1874.	51 oct	1874.	1 5	Id.	3,500	Id.
102	65	66	1 mars	1874.	50 juin	1875.	1 4	Id.	955	Id.
103	64	65	1 déc.	1874.	Id.		0 7	Id.	1,789	Id.
104	55	65	1 juin	1865	50 sept.	1875.	10 4	Id.	616	Id.
105	66	71	1 mars	1871.	Id.		4 7	Id.	662	Id.
106	66	71	Id.		51 août	1875.	4 6	Id.	955	Id.
107	58	71	1 janvier	1855.	Id.		12 8	Id.	615	Id.
108	66	82	1 mars	1857	51 juillet	1875.	16 5	Id.	896	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1877.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes				
109	Ans. 68	Ans. 68	1 mars 1875.	31 juillet 1875.	Ans. Mois. 0 5	Décès.	Francs. 935	Veuve.
110	48	65	1 juillet 1858.	31 mai 1875.	16 11	Id.	251	"
111	65	65	1 décemb. 1871.	30 avril 1874.	2 5	Id.	3,078	Veuve.
112	70	76	1 juin 1869.	31 octob. 1875.	6 5	Id.	1,746	Id.
113	77	85	1 juin 1869.	Id.	6 5	Id.	1,600	"
114	51	57	1 août 1848. 1874.	26 0	Id.	175	"
115	57	65	1 janvier 1868.	31 octob. 1875.	7 10	Id.	656	"
116	65	78	1 décemb. 1861	31 mars 1875.	13 4	Id.	680	Veuve.
117	69	75	1 février 1872.	30 sept. 1875.	3 8	Id.	3,500	"
118	60	70	1 juin 1865.	31 août 1875.	10 3	Id.	695	"
119	68	86	1 novemb. 1857.	31 mai 1875.	17 7	Id.	1,596	"
120	55	82	1 juin 1846.	31 octob. 1875.	29 5	Id.	1,200	"
121	65	72	1 mars 1869.	Id.	6 8	Id.	1,416	"
122	40	66	1 mars 1850	30 sept. 1875.	25 7	Id.	247	"
123	65	71	1 janvier 1870	31 octob. 1875.	5 10	Id.	735	Veuve.
124	59	60	1 septemb. 1874.	Id.	1 2	Id.	705	Id.
125	60	71	1 mars 1864.	31 juillet 1875.	11 5	Id.	817	Id.
126	59	65	1 juin 1860.	Id.	6 2	Id.	1,515	Id.
127	65	81	1 décemb. 1859.	30 nov. 1875.	16 0	Id.	710	"
128	55	81	1 décemb. 1847.	31 août 1875.	27 9	Id.	1,525	"
129	62	92	1 juin 1845.	31 octob. 1875.	30 5	Id.	611	"
130	65	75	1 janvier 1866.	30 nov. 1875.	9 11	Id.	2,116	"
TOTAL . . . fr.							133,586	

Montant des extinctions constatées en 1875, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 133,586

Les extinctions constatées également en 1875, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 2,305

TOTAL des extinctions de 1875 fr. 135,891

Au 1^{er} janvier 1876, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,941,453

Les pensions à accorder en 1876 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 170,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1874 et 1875, à 151,429

18,571

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1877 seront de 1,960,004

On présume que les pensions nouvelles pour 1877 (non compris le crédit de 28,000 francs

alloué pour le premier terme) atteindront 160,000

Et les extinctions 160,000

"

De sorte que les pensions à servir en 1877 comporteront une somme de 1,960,004

Soit en chiffres ronds fr. 1,960,000

